



**Groupe de travail CTS DIRECCTE / CTM MEF
du 5 juillet 2019**

« Suivi de la réforme Pôle 3 E des Direccte »

Participants :

Secrétariat Général des MEF BERCY : I. BRAUN LEMAIRE – C. LANDOUR

DGE : J.P. SAINT MARTIN

Ministères Sociaux - DGP : C. CREVOT

UNSA-CFE/CGC : Arsène CREANTOR, Dominique DERENNE, Françoise DUPONT, Romain GUILLONNET

Les autres organisations syndicales représentatives étaient également présentes

L'objet de ce groupe de travail (GT) est de faire, comme prévu au précédent GT du 12 avril, un point d'étape à six mois afin de vérifier les engagements pris par les directions générales de Bercy (cf. accord relatif à l'accompagnement des agents dans le cadre de la réforme des services en charge du développement économique dans les DIRECCTE, signé par l'ensemble des directeurs généraux de la DGFIP, de la DG douane, de la DG entreprises, de la DG du Trésor, de la DG Insee, DG CCRF, les secrétaires généraux des MEF, du ministère chargé des affaires sociales et du DG AFP).

En introduction, l'administration estime que ces engagements se sont concrétisés et que le rythme des mobilités est correct.

La séance s'est déroulée en deux temps : un bilan des mobilités au 25 juin 2019 et la présentation des actions entreprises et à venir.

Les mobilités et départs déjà actés.

Sur 417 agents concernés, 223 agents ont été reclassés et 62 sont en attente de réponse. 130 attendent toujours d'être reclassés soit 1/3 des effectifs.

Les agents déjà reclassés sont répartis ainsi : 124 dans les (nouveaux) SEER et 99 hors SEER.

Le SG MEF a présenté la cartographie des reclassements : les « reclassés » sont des hommes majoritairement, des personnels issus des corps techniques (ingénieur des Mines et ingénieurs de l'industrie et des Mines) suivis des attachés. **L'UNSA et la CFE-CGC ont interpellé la SG MEF sur la difficulté pour les agents féminins de plus de 50 ans d'être reclassés. La SG MEF n'a pris aucune disposition mais sera vigilante sur ce point.**

Le SG MAS a précisé que les agents du Ministère du Travail encore affectés dans les pôles 3^E seraient reclassés dans leur direction d'origine.

Les actions entreprises par la SG MEF pour les agents non reclassés

Ces actions se déclinent en 4 axes :

1°) le comité de suivi inter directionnel

Ce comité s'est réuni le 15 mai et le 3 juillet 2019. L'objet de ces réunions était d'identifier des postes vacants et de proposer des fiches de postes. Sur les 132 agents invités à transmettre leur CV, 50 ont communiqué leur CV. 44 ont été diffusés aux directions du MEF : 22 CV à DGFIIP, 9 à la DGCCRF, 6 à l'INSEE, 2 à la DGDDI. Seules la DGCCRF, l'INSEE et la DGDDI ont procédé à des recrutements fermes. C'est la DGCCRF qui a fait le plus gros effort de recrutement.

Une deuxième phase d'envoi de CV est prévue à la rentrée pour « réamorcer la pompe ». Le SG MEF indique que les agents qui n'ont pas de poste bénéficieront d'une « super priorité » d'affectation prévue dans la prochaine loi de la Fonction Publique.

2°) Déplacements en DIRECCTE

Le SG MEF s'est rendu dans 5 DIRECCTE pour échanger avec les agents, présenter le mouvement de mobilité et examiner les situations individuelles : Bretagne, Normandie, PACA, Nouvelle-Aquitaine et Occitanie. Les autres directions des Finances ont participé à cette réunion et présenter leurs métiers. En septembre est prévu de se rendre dans les Pays de Loire et en Grand-Est.

Des questions récurrentes sont ressorties de ces entretiens :

- CIA : le SG confirme que le bonus des attachés ne fera pas partie de l'assiette de calcul du **complément indemnitaire d'accompagnement** (CIA), qui devient caduque au bout de six ans.
- IMT : la loi prévoit que l'agent perde le bénéfice de l'IMT ainsi que sa prise en compte pour la retraite s'il quitte le ministère. Le SG MEF précise que la perte mensuelle du complément de pension IMT s'élève à 61,05 €.

L'UNSA et la CFE-CGC ont demandé si le MEF avait réfléchi sur des mesures financières pour compenser ces pertes ? Le SG mène des pistes de réflexion : remboursement des cotisations versées estimée entre 2 500 et 3 000 € ou réintégration au sein du MEF un jour avant le départ à la retraite...

3°) Collaboration avec l'ARD

Une convention a été signée entre l'Agence Régionale de la Défense (ARD) et la DGAFP le 30 avril consacrée à la formation des conseillers mobilité carrière et des agents des PFRH dans l'accompagnement vers le secteur privé (« out placement »). Le SG MEF précise que peu d'agents sont intéressés.

4°) Indemnité fonctionnelle de reconversion

Un agent contraint de se former en cas de reconversion percevra une indemnité que le SG MEF propose de revaloriser de 500 € par palier :

- 1000 € pour une formation inférieure à 5 jours
- 1 500 € pour une formation comprise entre 5 et 10 jours
- 2 000 € pour une formation dont la durée est supérieure à 10 jours.